

Ville de Dreux



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Eure-et-Loir



4 avril 2011

Développement et rénovation FISAC

**Charte pour la rénovation des
vitrines et devantures commerciales
de Dreux (28 Eure-et-Loir)**



ville de **DREUX**

Atelier d'Architecture **ARIO**

AID Observatoire

Introduction à la charte

Lexique architectural des façades et de devantures

Les devantures**_1**

Devanture en feuillure

Devanture en applique

Devanture par placage / Devanture en retrait

Restitution d'un rez-de-chaussée

Les enseignes**_2**

L'enseigne à plat, parallèle à la façade

L'enseigne drapeau, perpendiculaire à la façade

Les enseignes : éclairage

Typologie architecturale et position des enseignes**_3**

Façade simple sans modénature

Façade avec corniche entre rez-de-chaussée et étage et autre modénature

Façade à colombage

Façade en brique

Commerce dans un rez-de-chaussée en retrait

Commerce d'angle / Commerce en étage

Autres éléments de la devanture**_4**

Vitrines : matériaux des châssis et du seuil

Le store, les étais, les terrasses et mobiliers divers

Fermeture anti-intrusion et autres appareils intégrés à la devanture

Palette de couleurs**_5****Démarches administratives / Feuille de route****_6**

Critères de légibilité FISAC

L'importance d'une charte

La ville de Dreux transforme peu à peu son image et son cadre de vie. Dans un paysage urbain aux constructions peu élevées, et pour certaines de qualité patrimoniale remarquable, la présence des commerces est prégnante, et la qualité des devantures est déterminante.

Le soin à apporter aux façades commerciales doit être défini et adapté au contexte sous forme de prescriptions et de règles à respecter par tous.

Pour soutenir ce projet, la ville a mis en place des mesures d'incitation et d'accompagnement, en s'appuyant sur le Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) qui octroie une aide financière pour l'aménagement des devantures commerciales. Cette opération est menée par la ville de Dreux avec l'appui de Dreux Agglomération, de l'Union des Commerçants et Artisans de l'agglomération drouaise, de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir.

Les objectifs du programme de rénovation et de revitalisation sont les suivants :

- Développer la lisibilité des commerces dans un cadre commun;
- Promouvoir la qualité des devantures avec des moyens économiques appropriés;
- Développer une charte validée par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP);
- Accompagner l'évolution du paysage urbain face aux adaptations permanentes auxquelles doivent répondre les commerces.

Le périmètre d'étude concerne environ 350 commerces de DREUX. Ils sont implantés dans un bâti hétérogène mais en ordre continu, formant les rues dans la grande majorité des cas. La faible hauteur générale de bâtiments (R+2) finit par établir une cohérence. La qualité architecturale de DREUX dépend autant des éléments remarquables que du paysage général du tissu urbain.

La devanture occupe une part importante de la façade, et par conséquent détermine le paysage de la rue.

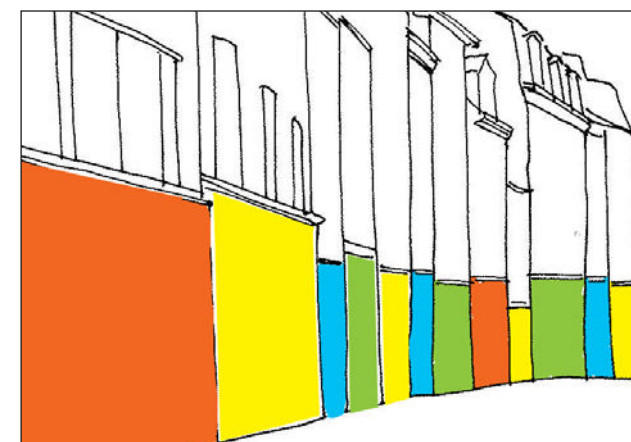
Son identité visuelle, la décoration intérieure, l'enseigne, la cohérence du tout, font ensemble partie de ce qui en définit la qualité.

La décision de conception ou d'embellissement, la démarche FISAC ne constituent pas simplement une demande de subvention, mais un projet partagé avec la ville.

Qu'il s'agisse d'architecture soignée ou présentant peu d'intérêt, la problématique est la même : Comment gérer l'équilibre entre les besoins du commerce et l'expression d'un patrimoine de qualité appartenant à tous ?

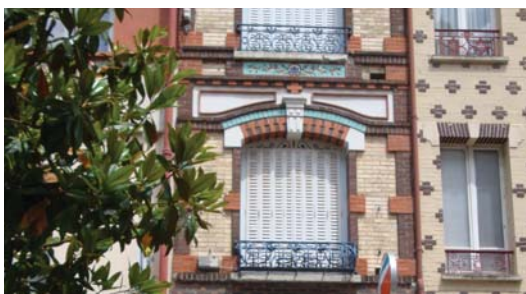
L'ambition de cette charte est de donner un cadre de création de devanture qui permet de respecter l'expression des concepts commerciaux dans une situation économique délicate, au sein d'un environnement urbain de qualité.

Le dispositif FISAC est destiné à apporter le complément financier nécessaire pour atteindre la qualité recherchée.

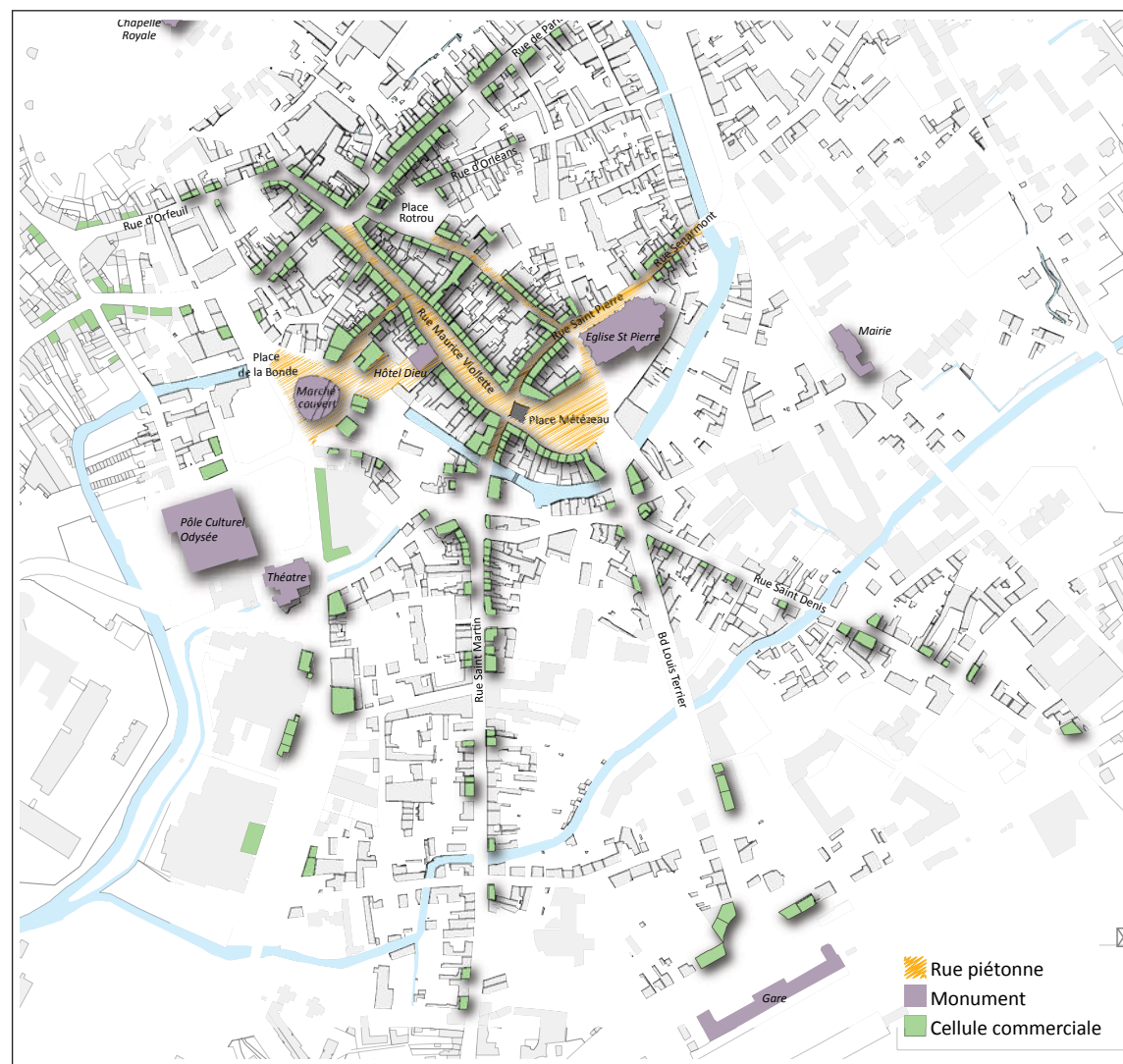


Il est important que la structure architecturale des immeubles reste visible jusqu'au pied de la façade

Commerces, bâtiments publics, espaces piétons



Le commerce de Dreux bénéficie d'un environnement architectural de qualité, avec un bâti de caractère, d'époque et de style variés, dispersés dans la ville sans former de groupes architecturaux.



La façade

le soubassement : *Socle d'un bâtiment. Partie de l'édifice en liaison avec le sol.*

01- la baie

02- l'appui de baie

03- le garde corps

04- l'encadrement : *Partie de l'enduit ou maçonnerie, en relief, entourant la baie*

05- l'embrasure : *Espace dans l'épaisseur d'un mur délimité par le percement d'une baie*

06- le linteau : *Pièce horizontale au-dessus d'une ouverture, qui supporte la maçonnerie*

07- le trumeau : *Pan de mur entre deux fenêtres au même niveau*

08- la corniche : *Moulure plate de section rectangulaire, disposée horizontalement*

09- le chaînage : *Cadre d'armatures horizontales et verticales du béton assurant la rigidité du bâtiment - Partie à la rencontre de deux pans de mur, faite d'un appareil en brique ou pierre taillée*

La devanture

10- le caisson menuisé

11- la vitrine

12- le châssis : *Cadre bois ou métal dans lequel s'adapte une baie vitrée*

13- le pied droit : *Montant vertical d'une porte ou d'une baie*

14- enseigne à plat : *Enseigne disposée dans le plan de la façade*

15- enseigne drapeau : *Enseigne disposée perpendiculairement à la façade*

la façade de l'immeuble

la devanture commerciale



Devanture en feuillure

La feuillure est un dispositif de menuiserie qui permet de placer un châssis vitré entre deux éléments de gros oeuvre tout en assurant l'étanchéité.

La devanture en feuillure permet de respecter l'ordre constructif de la façade.

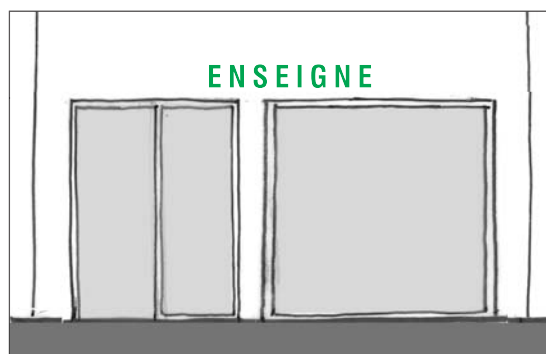
Pleins et vides

Dans la mesure du possible le soubassement est restitué dans son état d'origine, et les vitrines prennent place dans les ouvertures laissées par la maçonnerie, entre les éléments de structure.

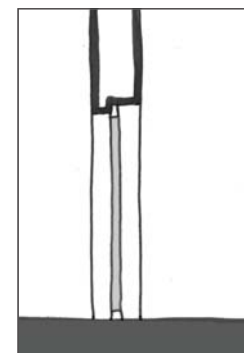
Enseigne

Sur une devanture en feuillure :

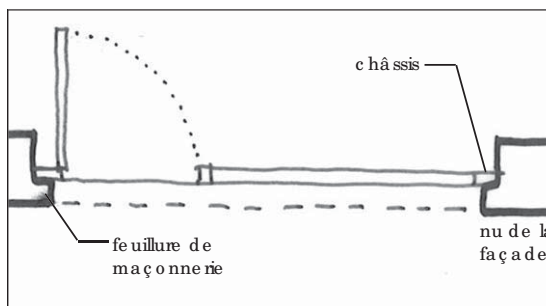
- la longueur de l'enseigne à plat n'exède pas la largeur de la vitrine ;
- la hauteur de l'enseigne à plat dépend du type architectural de la façade.



De devanture en feuillure, vue en élévation



De devanture en feuillure, vue en coupe



De devanture en feuillure, vue en plan



Les vitrines prennent place dans les ouvertures de maçonnerie, entre les éléments de structure.



Devanture en applique

L'applique est un coffrage menuisé, en bois peint mouleuré, sans fixations apparentes, rapporté par devant le nu de la façade. Son épaisseur facilite l'intégration d'appareils tels que le caisson d'un rideau métallique roulant, ou les grilles de ventilation / climatisation.

Enseigne

L'enseigne à plat fait partie intégrante de la devanture en applique.

Détail d'exécution

La disposition courante et imposée est de prévoir une protection avec feuille de zinc sur l'entablement.

(01: partie horizontale supérieure d'une devanture en applique)

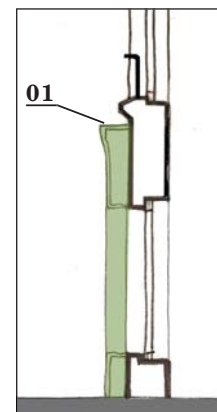
La devanture en applique ne peut pas excéder en hauteur les appuis de baies de l'étage supérieur, ou le cas échéant la corniche séparative rez-de-chaussée/étage.

Interdit

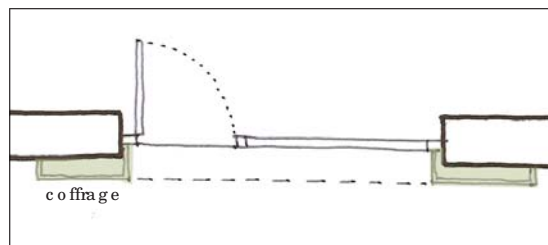
Une devanture en applique ne peut réunir deux ou plusieurs façades sans marquer la limite séparative entre chacun des bâtiments.



Devanture en applique, vue en élévation



Devanture en applique, vue en coupe



Devanture en applique, vue en plan



Une devanture en applique ne peut réunir deux ou plusieurs façades sans marquer la limite séparative entre chacun des bâtiments



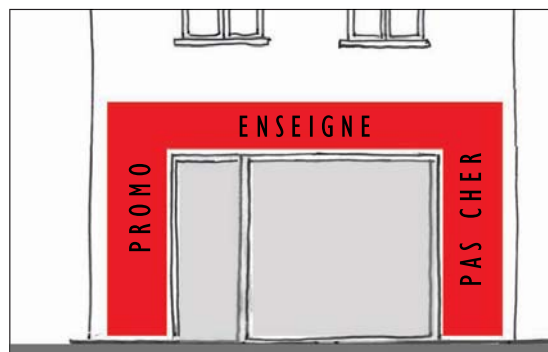
Devanture par placage

Interdit

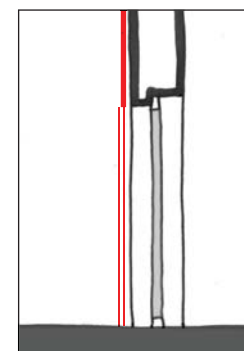
Le placage est un décor mince directement fixé sur les éléments constructifs de la façade.

Ce type est à éviter car la technique de placage n'est pas appropriée pour traiter l'ensemble d'une devanture : matériau insuffisamment rigide en grande surface, tranche des plaques et fixations le plus souvent apparentes.

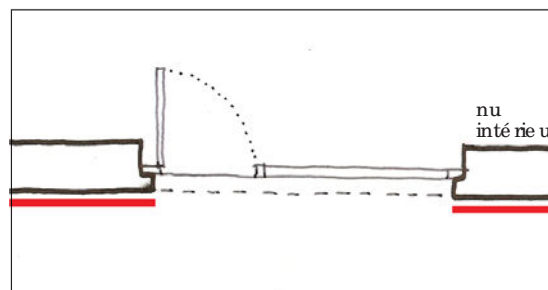
Pour une devanture rapportée, la technique demandée est celle de l'applique.



Devanture par placage, vue en élévation



Devanture par placage, vue en coupe



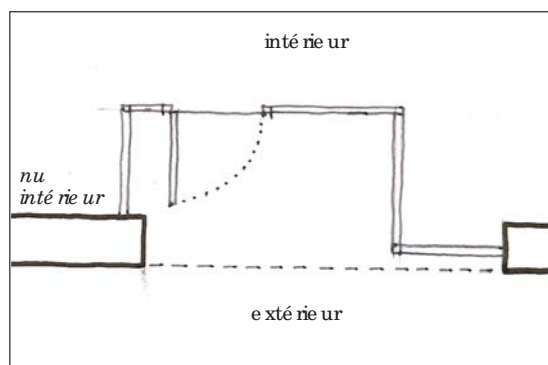
Devanture par placage, vue en plan

Devanture en retrait

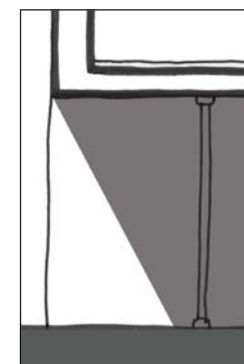
Interdit

La devanture en retrait consiste à mettre la vitrine en recul par rapport au nu intérieur du mur de la façade.

Ce type est à éviter car il place la vitrine dans l'ombre de la façade et produit un effet de trou noir nuisible à sa lisibilité.



Devanture en retrait, vue en plan



Devanture en retrait, vue en coupe



Restitution d'un rez-de-chaussé

Restitution :

Restitue l'aspect initial, présumé, d'un édifice modifié.

Lorsqu'il ne reste rien du rez-de-chaussé de la façade d'origine, ou qu'une devanture supporte l'accumulation de plusieurs « couches » précédentes et successives, et pouvant dissimuler des vices cachés, la démolition/restitution complète est demandée. Il conviendra de restituer un rez-de-chaussé qualitatif, sain et harmonieux. Cette restitution consistera en :

- soit une devanture en feuillure :

La devanture restituera la présence des éléments de structure.

- soit une devanture en applique :

Il conviendra dans ce cas de faire appel à un concepteur.

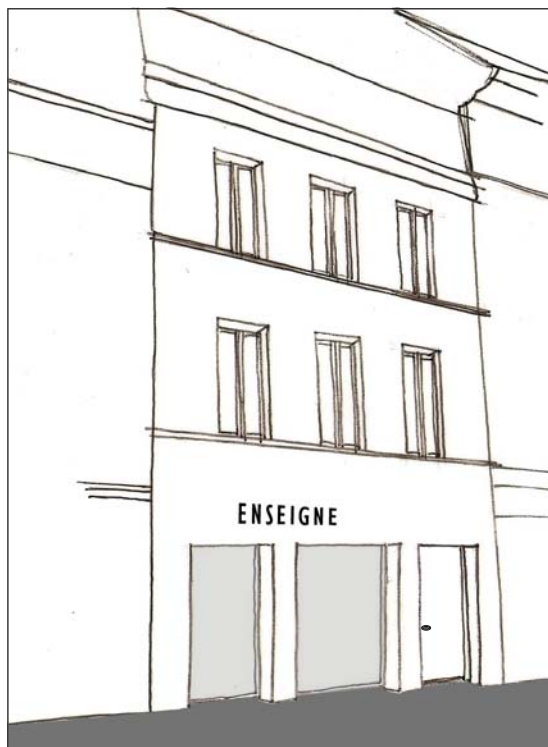
Restitution de l'accès aux étages d'habitation

Lorsque le local commercial prive les étages supérieurs d'accessibilité, la charte demande que la devanture prévoit la position d'une porte d'accès, pour la restitution future de parties communes donnant accès aux étages d'habitation.

Organisation du financement

Le financement de la démolition et du traitement des vices cachés liés au confinement, à l'humidité, au vieillissement... sera à coordonner au projet de rénovation et ravalement d'ensemble de la façade.

Ce rapprochement permet aussi de gérer les travaux neufs de devanture sur une façade dont la réfection est à venir.



Restitution de la porte d'accès aux parties communes et aux étages



Cette devanture présente une superposition de dispositifs qui efface tout à fait la structure d'origine : Façade de rez-de-chaussé initiale à restituer



Façade de rez-de-chaussé initiale et porte d'accès aux étages d'habitation à restituer



Façade de rez-de-chaussé initiale et angle à restituer

L'enseigne à plat, parallèle à la façade

L'enseigne à plat propose une lisibilité de face. Elle peut se présenter sous la forme :

- de lettres individuelles, à plat ou en relief, lumineuses ou pas, sur enduit ou sur devanture en applique;
- ou de lettres peintes, sur enduit ou sur devanture en applique;
- ou d'une enseigne logo en panneau fin décoré, non lumineux, sur enduit;
- ou d'une inscription sur la lambrequin de store;
- ou d'une vitrophanie (lettres adhésives).

L'enseigne de type caisson, lumineux ou non, est admise uniquement à l'intérieur du magasin.

Dimensions de l'enseigne à plat

- Les lettres individuelles, lumineuses ou non, ont une hauteur maximum de 40 cm;
- Les enseignes sur panneau fin ont une hauteur maximum de 40 cm;
- Dans le cas d'une enseigne logo en panneau fin, le fond est limité au contour du logo et constitué d'un matériau rigide stable à la chaleur pour éviter l'effet de déformation.

Une seule enseigne à plat par commerce est admise. Elle sera installée dans la hauteur de la devanture.

Interdit

- Les enseignes de type caisson, lumineux ou non, positionnées sur la devanture;
- Les enseignes occultant tout ou partie d'une baie, ou masquant un élément décoratif;
- Les enseignes sur toiture, sur mur de clôture, sur trottoir, même amovibles.



Les lettres individuelles sur enduit



Les lettres peintes sur applique

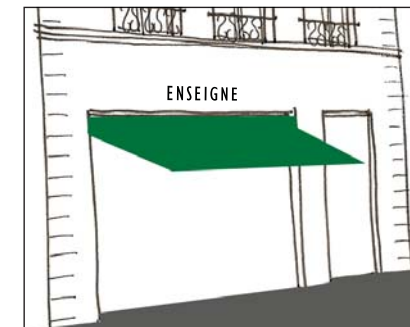


Panneau fin

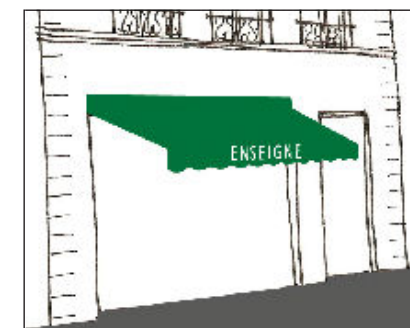


Vitrophanie

En présence d'un store :



- Si l'enseigne à plat est située sur la façade, le store n'a pas de lambrequin



- Si l'enseigne est inscrite sur le lambrequin du store, elle tient lieu d'enseigne à plat



Enseigne sur lambrequin



Inscription sur lambrequin de store : une seule enseigne à plat admise par devanture

L'enseigne drapeau, perpendiculaire à la façade

L'enseigne drapeau propose une lisibilité dans la perspective de la rue. Elle peut se présenter sous la forme :

- d'un panneau fin découpé et/ou décoré, suspendu;
- ou d'un panneau lisse éclairé par le dessus ou latéralement.

Dimensions de l'enseigne drapeau

Les côtés du panneau de l'enseigne drapeau sont de 50 cm au maximum.

L'enseigne drapeau ne sera pas systématiquement acceptée, elle nécessitera une largeur de rue suffisante (plan des rues autorisées à consulter au service Urbanisme de la mairie)

Le cas échéant, une seule enseigne drapeau par commerce est admise. Elle sera installée dans la hauteur du rez-de-chaussée du bâtiment, au même niveau que l'enseigne à plat.

Interdit

- Les enseignes drapeau proposant une lecture de bas en haut ou de côté;
- Les enseignes drapeau au niveau des étages du bâtiment.



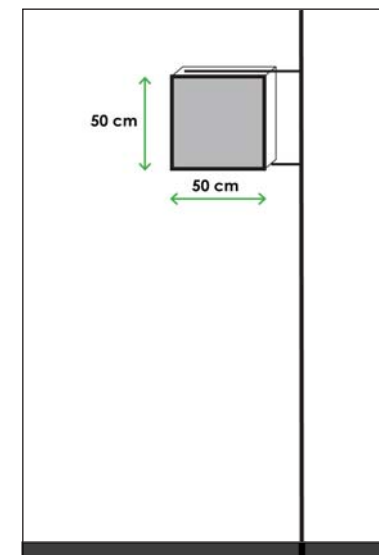
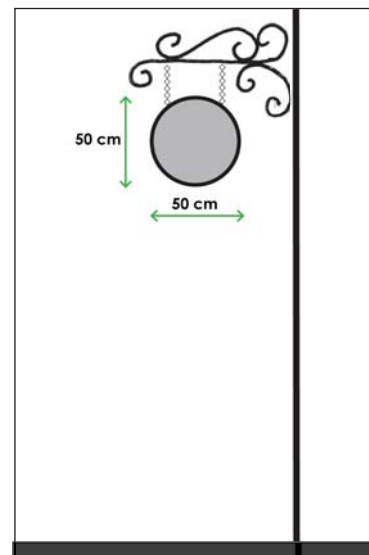
Panneau fin suspendu



Panneau fin suspendu



Panneau fin et rampe par-dessus



Activités exercées sous licence : exemples de support unique

Éclairage des enseignes à plat

La devanture produit et tire parti de deux sources principales d'éclairage, la vitrine et l'enseigne, qui se définissent en deux temps, le jour et la nuit.

L'éclairage de l'enseigne sera conçu en termes de contraste plutôt que d'intensité, et choisi économe en énergie. La surenchère n'améliore pas sa lisibilité et profite surtout au domaine public.

L'éclairage de l'enseigne devra être indirect, uniforme et continu.

La source d'éclairage de l'enseigne

Elle est restreinte à la technologie LED (diodes électroluminescentes), dont l'intérêt est d'être économique, de longue durée, et de permettre la maîtrise de l'image d'ensemble de la devanture.

Les appareils d'éclairage de l'enseigne

Le choix est à faire parmi :

- Les lettres individuelles boîtier avec éclairage LED intégré. Cette technique autorise des lettres d'une épaisseur de 5 cm.
- L'éclairage peut se faire par la face avant (éclairage direct) ou par la face arrière (éclairage indirect) ;
- La rampe en LED, pour un éclairage ciblé sur des lettres peintes ou découpées ;

Déclaration Préable (DP) ou demande d'installation d'enseigne (DE)

Le type et la localisation des appareils d'éclairage y seront précisément décrits.

Interdit

- Les éclairages par tubes haute tension, ou par tubes fluorescents, ou de couleur, ou intermittents, y compris les «journaux lumineux», sauf pour les services d'aide à la personne ;
- Les rampes éclairant toute la largeur de la devanture ;
- Les caissons lumineux ;
- Les projecteurs sur potence type «pelle» car ils n'éclairent qu'une partie de l'enseigne.



Lettrés découpés rétroéclairés



Lettrés découpés lumineuses



Rampe ciblée sur l'enseigne : L'éclairage doit être indirect, uniforme et continu



Caisson lumineux intégré à la vitrine



Rampe ciblée sur l'enseigne : Exemple d'éclairage discontinu



Projecteur type «pelle» sur enseigne à plat



Enseigne drapeau et rampe par-dessus



Projecteur type «pelle» sur enseigne drapeau

Position de l'enseigne sur une façade simple, sans modénature

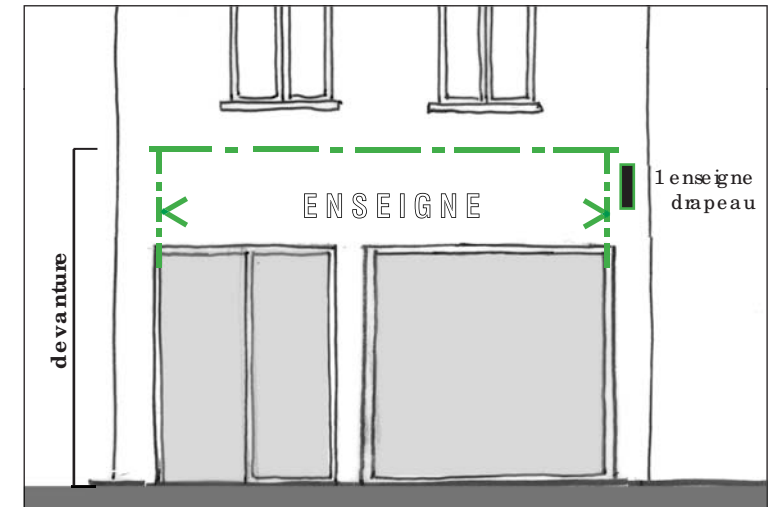
Le commerce occupe le rez-de-chaussée d'une construction simple et sans modénature, le plus souvent de hauteur R+1 à R+2 pour les constructions anciennes.

Les fenêtres ont des ouvertures peu hautes et sont assez espacées. Ainsi la façade présente une proportion de mur plein importante et sans décor.

- La façade simple admet une devanture en feuillure (vitrines dans les baies d'origine) ou une devanture en applique;
- Pour une devanture en feuillure, la façade simple admet une enseigne à plat, située dans la largeur des vitrines, entre la limite haute des vitrines et l'appui des fenêtres du premier étage;
- Pour une devanture en applique, l'enseigne à plat fait partie intégrante de l'applique;
- La façade simple admet une enseigne drapeau située à la même hauteur que l'enseigne à plat, si la largeur de la rue est suffisante (plan des rues autorisées à consulter au service Urbanisme);
- Une seule enseigne à plat et une seule enseigne drapeau sont admises.

Enjeux

- Lisibilité commerciale sans surenchère :
- La devanture et l'enseigne tirent parti du fond dépouillé;
- Qualité de l'effet d'ensemble;
- Respect et mise en valeur de la présence ponctuelle d'édifices à valeur patrimoniale.



Devanture en feuillure :
Position de l'enseigne sur une façade simple



Devanture en applique :
Position de l'enseigne sur une façade simple

Position de l'enseigne sur une façade avec comiche entre rez-de-chaussée et étage, et autre modénature

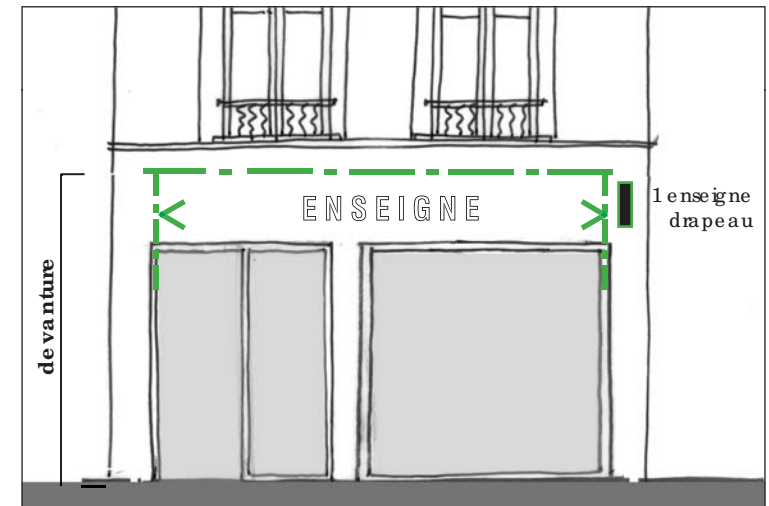
Le commerce occupe le rez-de-chaussée d'une construction qualifiée par sa modénature, c'est-à-dire l'ensemble des moulures et décors qui ornent la façade, et notamment la comiche en pierre séparant le rez-de-chaussée de l'étage.

Ce type est le plus souvent de hauteur R+1 à R+3 pour les constructions anciennes, et le rez-de-chaussée commercial compte en proportion par rapport au corps de la façade.

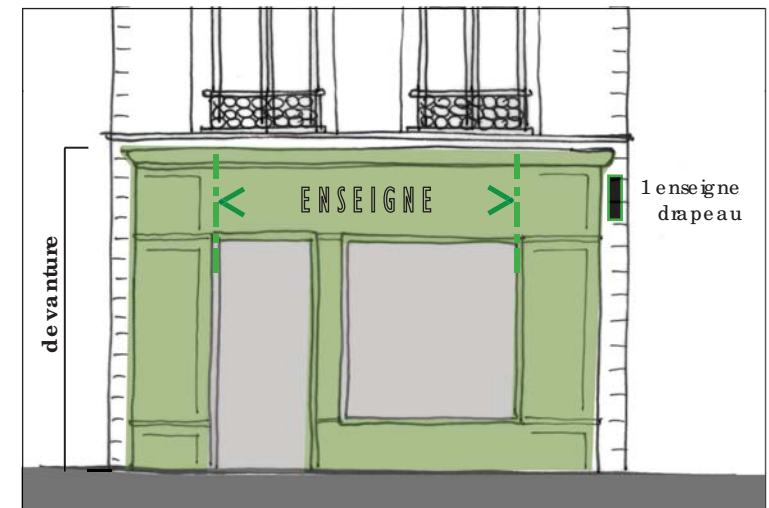
- La façade avec comiche séparative admet une devanture en feuillure (vitrines dans les baies d'origine) ou une devanture en applique;
- Pour une devanture en feuillure, la façade avec comiche admet une enseigne à plat, située dans la largeur des vitrines, entre la limite haute des vitrines et la comiche;
- Pour une devanture en applique, l'enseigne à plat fait partie intégrante de l'applique;
- La façade avec comiche admet une enseigne drapeau située à la même hauteur que l'enseigne à plat, si la largeur de la rue est suffisante (plan des rues autorisés à consulter au service Urbanisme);
- Une seule enseigne à plat et une seule enseigne drapeau sont admises.



Exemple de devanture dans une façade avec modénature



Devanture en feuillure :
Position de l'enseigne sur une façade avec comiche et autre modénature



Devanture en applique :
Position de l'enseigne sur une façade avec comiche et autre modénature

Enjeux

- Respect des motifs et éléments de modénature;
- Maîtrise de la gamme des couleurs;
- Équilibre des proportions et harmonie de la façade dans son ensemble.

Position de l'enseigne sur une façade à colombage

Le commerce occupe le rez-de-chaussée d'un bâtiment à colombage : façade à structure bois apparente. Par leur ancienneté et leur pittoresque ces constructions détiennent une valeur patrimoniale. Dans le modèle initial, le rez-de-chaussée est surmonté d'une forte poutre appelée premier sommier (01) soutenue par des poteaux en bois (02), qui le sépare et le met en retrait de l'étage supérieur : encorbellement. Le plus souvent la façade est bicolore : bois sombre et remplissage contrasté.

Ici certaines façades à colombage sont authentiquement anciennes, et d'autres, transformées dans le temps ou de construction plus récente, ne présentent pas toutes les caractéristiques du modèle initial.

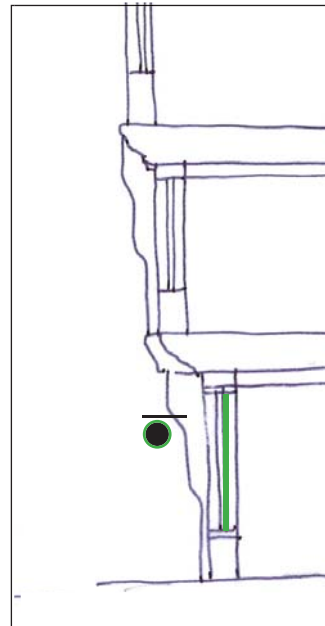


Exemple de devanture dans une façade à colombage

- La façade à colombage admet une enseigne à plat dans la surface de la vitrine ;
- La façade à colombage admet une enseigne drapeau fixée sur la structure en bois dans la hauteur de la devanture, si la largeur de la rue est suffisante (plan des rues autorisées à consulter au service Urbanisme).
- Une seule enseigne à plat et une seule enseigne drapeau sont admises.

Enjeux

- Respect et mise en valeur de la façade : Dans la mesure du possible la structure du soubassement retrouve son état initial, et l'expression structurelle de la façade doit être lue. Il faut que l'étage repose sur un élément de structure visible. La devanture se tiendra en dessous du premier sommier, et en retrait des poteaux bois ;
- Maîtrise de la gamme des couleurs ;
- Equilibre des proportions et harmonie de la façade dans son ensemble.



Vue en coupe



Position de s enseignes sur une façade à colombage

Position de l'enseigne sur une façade en brique

Le commerce occupe le rez-de-chaussée d'une construction datant du début du 20^e siècle, de hauteur R+2 ou R+3, et qualifiée par des éléments de modénature mêlant la pierre avec de la brique brute ou vernissée. Une sophistication colorée résulte de l'accumulation des motifs fins des chaînages, corniches, encadrements de fenêtre, et motifs de façade soulignant chaque niveau. Par leur pittoresque et le soin de leur mise en œuvre, ces constructions détiennent une valeur patrimoniale. Cet oment complexe et contrasté, s'accommode mal d'un trop grand contraste de masse en sous-bassement.

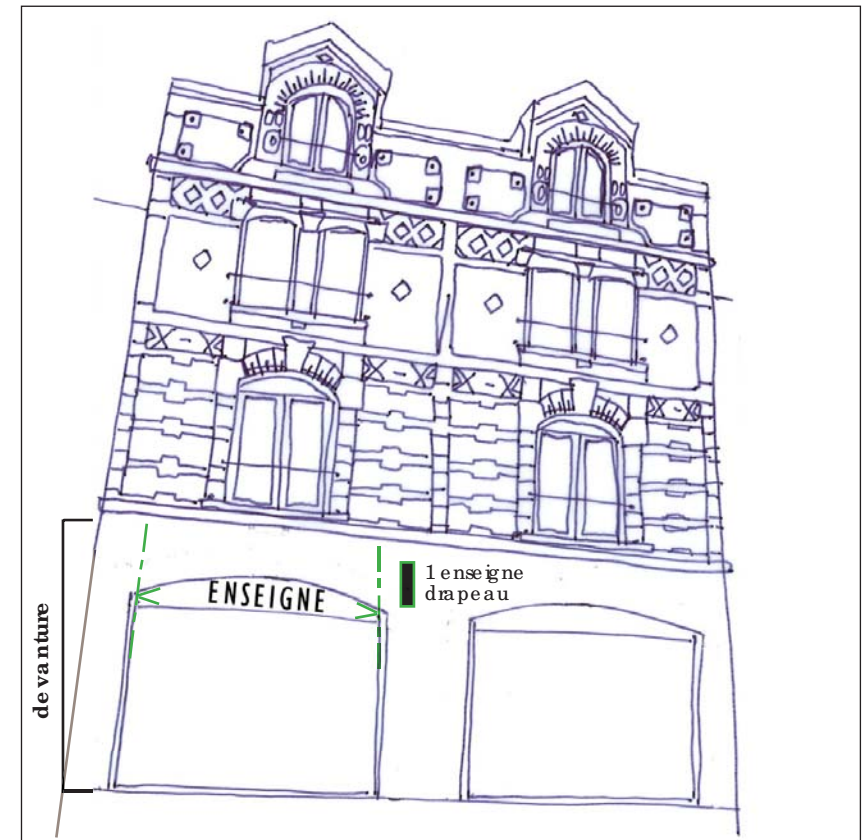
- La façade en brique admet une enseigne à plat, située dans la largeur des vitrines, entre la limite haute des vitrines et la corniche;
- La façade en brique admet une enseigne drapeau située à la même hauteur que l'enseigne à plat, si la largeur de la rue est suffisante (plan des rues autorisés à consulter au service Urbanisme);
- Une seule enseigne à plat et une seule enseigne drapeau sont admises.

Enjeux

- Respect et mise en valeur des motifs et éléments de modénature, et de la qualité patrimoniale de la façade :
- Dans la mesure du possible le sous-bassement retrouve son état et son décor d'origine, et la devanture restitue les baies d'origine;
- Maîtrise de la gamme des couleurs;
 - Équilibre des proportions et harmonie de la façade dans son ensemble.



Exemple de devanture dans une façade en brique



Position de s'enseignes sur une façade en brique

Position de l'enseigne sur une façade en retrait sous balcon filant

Le commerce occupe le rez-de-chaussée d'une construction récente (années 60 à aujourd'hui).

Il peut s'agir :

- d'un remaniement conséquent ou d'une adjonction à une partie ancienne,
- d'immeubles résidentiels à balcons filants, dont le rez-de-chaussée placé en retrait et à l'ombre du balcon est peu visible,
- de constructions de plain-pied ou isolées des étages par un bandeau filant marqué.

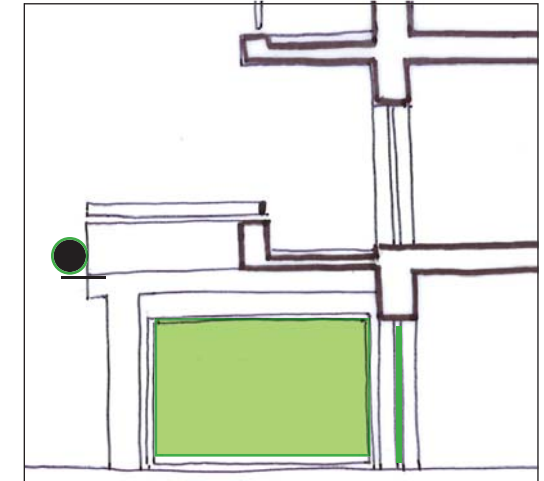
- La devanture en retrait sous balcon filant admet une enseigne à plat dans la surface de la vitrine ;
- La devanture en retrait sous balcon filant admet une enseigne drapeau fixée sur la structure du balcon filant, si la largeur de la rue est suffisante (plan des rues autorisées à consulter au service Urbanisme).
- Une seule enseigne à plat et une seule enseigne drapeau sont admises.

Enjeux

- Lisibilité commerciale sans surenchère ;
- Contention des éléments de devanture et de l'enseigne au rez-de-chaussée et au bandeau filant.



Exemple de devanture en retrait sous balcon filant



Vue en coupe



Position de l'enseigne sur une vitrine en retrait sous balcon filant

Commerces d'angle Commerces en étage

Pour une devanture plane (rappel)

Une seule enseigne à plat sur la façade et un seul drapeau si la largeur de rue est suffisante (plan des rues autorisées à consulter au service Urbanisme), ou bien une seule enseigne à plat sur l'une des façades, et deux drapeaux, sont admis.

Pour une devanture en angle

Une enseigne à plat sur chaque façade, et un seul drapeau si la largeur de rue est suffisante (plan des rues autorisées à consulter au service Urbanisme), ou bien une seule enseigne à plat sur l'une des façades, et deux drapeaux, sont admis.

Dans le cas d'un angle coupé

L'angle coupé ne supportera aucune inscription commerciale.

Pour un commerce avec étage

Les règles courantes se limitent au rez-de-chaussée (pas d'inscription en étage). Lors de travaux d'embellissement, la devanture, mais aussi l'ensemble de la construction, devront faire l'objet d'un projet mené avec un maître d'œuvre, et visant dans la mesure du possible sa restitution au plus près de son état d'origine.

Sur un mur pignon

Aucune enseigne à plat n'est admise

Interdit

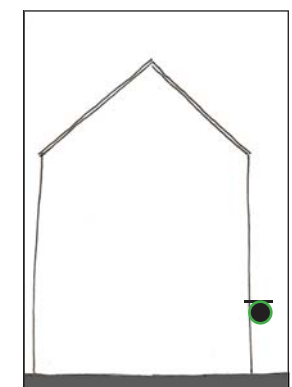
Ni stores, ni lambrequins, ni toute autre inscription commerciale disposés au niveau des étages.



Exemples de devantures en angle, sans surcharge d'enseignes



Exemple de devanture en angle coupé



Commerces en étage : Façades à restituer au plus près de leur état d'origine

Exemple de mur pignon

La vitrine : les châssis, la porte d'entrée, le seuil

Les châssis

Dans la devanture, la vitrine sert à mettre en valeur ce qu'elle présente plutôt qu'elle-même. Sa qualité consiste à s'intégrer sans être remarquée, et dépend notamment des châssis, de leur géométrie, de leur épaisseur et de leur couleur.

Le châssis en bois

Le bois peut être travaillé pour réaliser toutes formes. Il peut être peint, laqué ou laissé simplement raboté. Il s'intègre facilement dans un environnement d'enduit ou de pierre, et a fortiori dans les devantures en applique bois.

Le châssis en métal

- L'aluminium autorise l'emploi de grands formats de verre. Il admet de belles finitions laquées.
- L'acier autorise l'emploi de grands formats de verre. Permettant des profils plus fins que l'aluminium, il peut être travaillé pour réaliser toutes formes. Il admet de belles finitions laquées.

Le châssis en PVC (polychlorure de vinyle)

Bien qu'économique à l'achat, cette matière thermoplastique de synthèse présente de nombreux inconvénients : provenant du pétrole à 43%, très toxique à la combustion, non recyclable, et soumis à un vieillissement irréversible, les profils sont épais et se travaillent difficilement en courbes, la matière plastique ne révèle aucune qualité sensible.

Interdit

- Le châssis en aluminium anodisé ;
- Le châssis couleur blanc pur.

Le choix du verre

Le verre est de préférence feuilleté pour la sécurité des personnes et de qualité « retardement à l'effraction ». Il pourra ainsi permettre d'éviter l'ajout d'un rideau métallique.

Le choix de la couleur

Si les châssis n'ont pas à respecter la couleur des menuiseries des étages, l'harmonie reste cependant un objectif. La couleur blanche est à éviter, trop visible par contraste au milieu du vitrage sombre.



Châssis en bois



Châssis en acier

Rappel des règles d'accessibilité et de sécurité pour un Etablissement Recevant du Public (ERP)

Dimensionnement du seuil

- hauteur de l'obstacle à franchir (seuil) : 2 cm maximum
- largeur de passage : 90 cm minimum

Sens de la porte : Pour un local ouvert au public, la porte peut s'ouvrir vers l'intérieur si la surface du local présente une capacité inférieure à 50 personnes.



Châssis en aluminium



Châssis en PVC

Le seuil

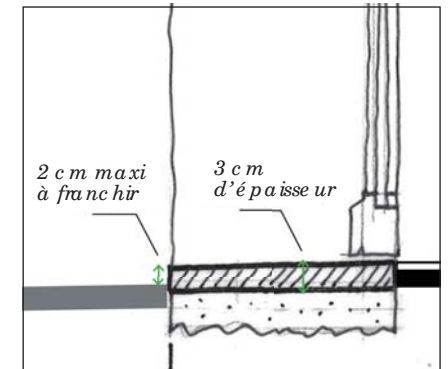
Le seuil assure le raccord entre les finitions du sol extérieur et du sol intérieur. Il est un élément fondamental pour la qualité d'une devanture. Il est incontournable pour entrer et il détermine une bonne accessibilité. Sa solidité est exigée.

Choix du matériau de seuil

Sont préconisés des matériaux massifs type pierre ou béton.

Finition

La surface finie devra garantir l'effet antidérapant.



seuil en pierre massive, pose scellée, finition antidérapante
hauteur du seuil à franchir : 2 cm maxi

Interdit

Choix du matériau de seuil

Les matériaux fins scellés type carrelage sont à éviter parce que trop fragiles, leur dégradation déprécie prématurément la bonne tenue de la devanture.

Le store

Les étales, les terrasses et mobiliers divers

Le store

Le store est une protection solaire efficace, simple à fixer et à manipuler. Il permet l'identification d'un commerce parmi les autres. Il participe à l'animation colorée de la rue, et à des variations d'ambiance, entre les temps d'ouverture/fermeture et entre les saisons.

Le store doit être de type «banne» : droit et rétractable, uni, avec ou sans lambrequin (01: ornement découpé qui borde un store parallèlement à la façade)

Position du store

Les stores sont posés dans l'épaisseur des embrasures, ou en applique adossée à un élément de modénature (corniche, balcon,...). Ils reprennent le rythme des ouvertures.

Position de l'enseigne

Le lambrequin peut être le support d'une inscription commerciale, qui reste lisible que la toile soit déployée ou repliée. Celle-ci compte pour une enseigne à plat.

La toile de store

Elle sera en matériau tissé et de couleur franche (voir Palette)

Déclaration Préalable (DP)

Les détails de fixation et la couleur de la toile seront précisément décrits.

Interdit

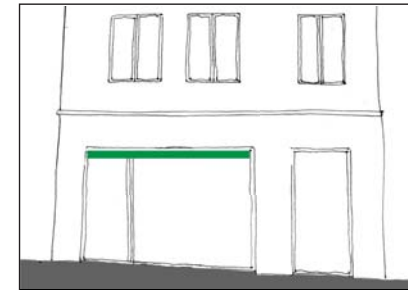
- Les modèles de store avec retour;
- Les stores corbeille;
- Les stores en matériau plastique;
- Les stores à rayures;
- Les stores en étage.

Etales, terrasses et mobiliers

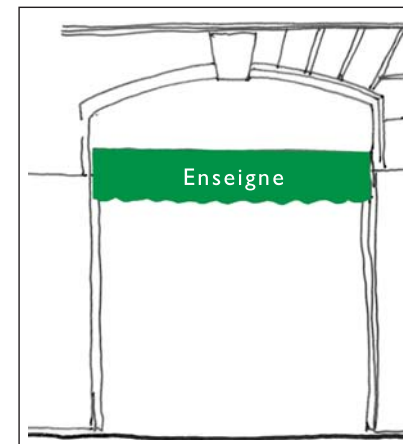
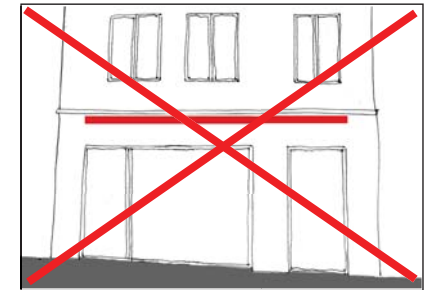
Se référer à la « Charte de gestion du domaine public » de la Ville de Dreux (26 juin 2006)



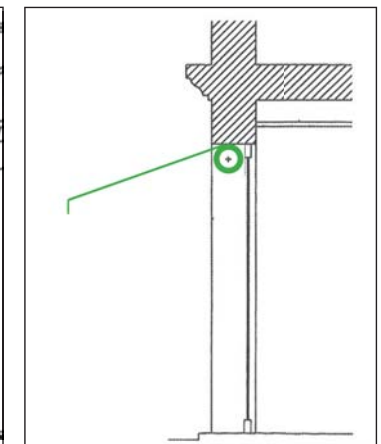
Store de type «banne», droit et pliant, en toile textile unie, avec lambrequin (01)



Le store reprend le rythme des ouvertures



Pose dans l'épaisseur de l'embrasure



Pose dans l'épaisseur de l'embrasure



Le store doit être de type «banne» : droit (sans retour) et pliant



L'inscription sur le lambrequin compte pour une enseigne à plat



La toile du store doit être unie

Les dispositifs anti-effraction et autres éléments techniques à intégrer

Les dispositifs anti-effraction

Verre feuilleté

Le verre des vitrines sera feuilleté pour la sécurité des personnes et de qualité «retardement à l'effraction». Il permet d'éviter l'ajout d'un rideau métallique.

Dispositif anti-effraction à enroulement

Rideau métallique micropéré peint, grille métallique peinte.

Grille surpaumelles ou amovible

C'est une alternative de dispositif anti-effraction pour le cas où le rideau métallique n'a pas de place.

Finition du tablier (01) et des grilles

- Le dispositif anti-effraction, rideau baissé, permettra de voir l'intérieur de la vitrine;
- Le tablier du rideau métallique et les grilles seront réalisées en aluminium laqué ou acier, couleur sombre;
- Une finition «galvanisé» du tablier est admise pour les parties intérieures (position 4)

Détail de pose des dispositifs enroulants

Concernant les dispositifs enroulants, la pose obéira exclusivement aux dispositions illustrées 2, 3 et 4. La disposition 1 est à éviter. Pour la disposition 2 : les faces vues du coffre seront laquées ou habillées.

Déclaration Préalable (DP)

Les détails de pose seront précisément décrits dans la déclaration préalable.

Interdit

- Le caisson du rideau métallique en saillie;
- Le tablier de rideau métallique opaque.

Autres éléments techniques

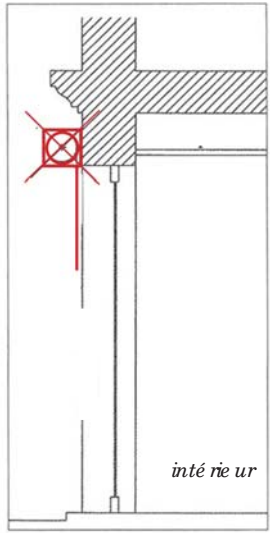
Tous les appareils de façade seront intégrés dans l'épaisseur de la devanture, notamment les climatiseurs (pas de rejet des eaux de condensation directement sur le trottoir).

Interdit

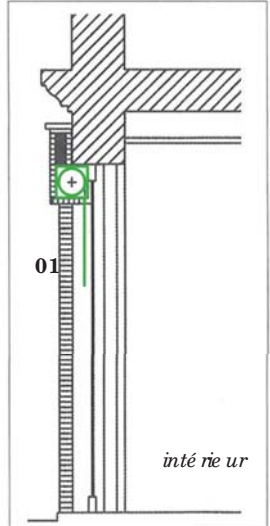
Les appareils apparents en applique : (climatiseur, ventilateur, ...)



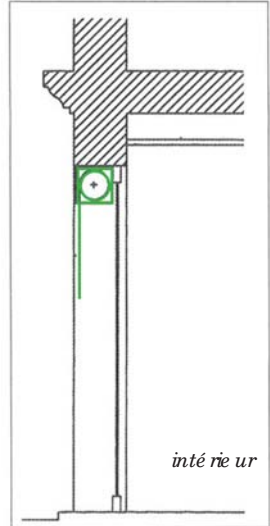
Rideau métallique micropéré laissant voir l'intérieur de la vitrine



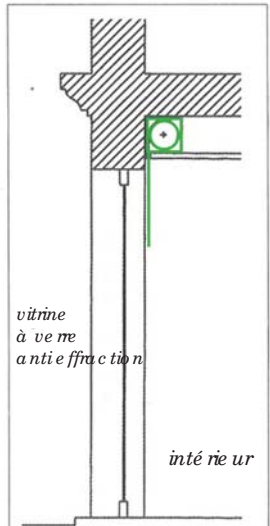
1_Le caisson du volet roulant ne doit pas être placé en saillie à l'extérieur de la façade



2_Le caisson du volet roulant est intégré dans l'encadrement de l'ouverture du magasin



3_Dans le cas d'une devanture en applique, le caisson du volet roulant peut être intégré dans l'entablement supérieur



4_Le caisson du volet roulant est placé à l'intérieur du magasin, il doit être commandé électriquement

Système de définition des couleurs

L'animation d'un paysage de devantures commerciales est notamment liée à l'accumulation de couleurs. L'effet d'ensemble mêlant les touches colorées en présence, issues des enduits de façades et des commerces, peut être maîtrisé à l'aide de quelques règles.

Il revient à chaque commerçant de prendre en compte le contexte proche constitué de ses voisins, pour s'intégrer dans un projet collectif qualitatif.

Cas particulier des activités soumises à des chartes graphiques nationales ou des règles de reconnaissance :

En secteur sauvegardé, les commerces franchisés doivent pouvoir obtenir de leur franchiseur une enseigne spécifique conforme aux prescriptions de la présente Charte, et aux règlements des Monuments Historiques.

Interdit

Tous les matériaux, tels que :

- faux bois, faux marbre pour les devantures en applique,
- PVC imitation bois pour les châssis, ...
- blanc pur à éviter

Les couleurs choisies seront décrites selon un nuancier de référence, RAL ou similaire.

La teinte est caractérisée selon 3 échelles :

- l'échelle des couleurs
- l'échelle de saturation de la couleur
- l'échelle de quantité de noir

Règles pour le choix des couleurs :

Le rez de chaussée de la façade

La façade d'origine conservera sa teinte initiale (enduit, pierre naturelle, ...) en rez-de-chaussée. Les modénatures (soubassement, chaînage, ...) conserveront leur aspect initial, le plus souvent en contraste.

La devanture en applique

Teinte à choisir dans toute l'échelle des couleurs, 2 couleurs maximum. Les couleurs vives (saturation de 40 à 100) ne pourront pas dépasser 25% de la surface complète de l'applique

La toile de store

Le tissu sera choisi uni, teinte à choisir dans toute l'échelle des couleurs, y compris teintes vives. La même couleur pourra être reprise pour les autres éléments textiles de la terrasse (parasols, coussins, ...)

Les châssis

Couleurs à choisir dans les gris colorés sombres :

- couleur : toute s
- quantité de noir de 50 à 100

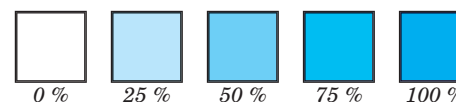
Echelle des couleurs



X

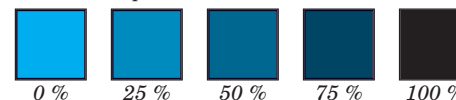
choix de nuance :
bleu primaire

Echelle de saturation de la couleur de 0 à 100 %



du blanc
au bleu franc

Echelle de quantité de noir de 0 à 100 %



du bleu franc
au noir



Constitution d'un dossier de demande d'autorisation de travaux

Afin de mener à bien et dans les meilleures conditions le projet de travaux, il conviendra de consulter le service Urbanisme de la mairie de Dreux pour s'informer de la démarche à suivre et obtenir les imprimés. Selon la nature du projet le dossier devra comprendre :

PIECES ECRITES

Pour la réfection ou la mutation d'un commerce (travaux de devanture et/ou travaux d'aménagement intérieur concernant l'accessibilité, l'hygiène et la sécurité) :

- un formulaire de Déclaration Préalable (DP) *et* un formulaire de Demande d'autorisation d'Enseigne (DE);
- une description de chaque élément constitutif de la devanture, des matériaux, des enseignes et les couleurs;
- une description de chaque intervention pour mise aux normes réglementaires y compris en intérieur;
- les coordonnées du concepteur et/ou du réalisateur.

Pour une pose d'enseigne seule :

- un formulaire de Demande d'autorisation d'Enseigne (DE);
- une autorisation du propriétaire des murs pour la pose de l'enseigne;

Pour un changement de destination des locaux avec modification de la façade :

- un formulaire de Déclaration Préalable ou de Permis de Construire (PC) selon les cas;

PIECES GRAPHIQUES

- un plan de masse;
- des photographies ETAT DES LIEUX proche et lointain faisant apparaître les abords;
- un dessin technique coté du PROJET mis en situation sur la façade, figurant en plan, en élévation et en coupe : la géométrie des vitrines et des châssis / l'emplacement, les dimensions, la hauteur des enseignes par rapport au trottoir / le type et la position de l'éclairage de la devanture;
- des dessins de détail pour décrire le mode de fixation des devantures en applique, enseignes, appareils d'éclairage, stores, dispositifs anti-effraction...
- **important** : un photo montage du PROJET intégré dans son environnement;

Autres précisions

Délais

Compter un délai de base de 1 mois (2 mois pour un projet situé dans un périmètre sauvegardé) à partir du dépôt du dossier complet.

En cas de local commercial en copropriété

Il reviendra au demandeur d'obtenir le bon pour accord de la copropriété.

En cas de fermeture d'un commerce

L'enseigne devra être déposée au maximum un mois après la fermeture définitive du commerce. Le bail de location d'un local commercial devra prévoir une caution, destinée à couvrir les frais de démontage d'enseigne après disparition du commerce;

Adresses utiles

Mairie de DREUX - service Urbanisme
2 boulevard Dubois
28100 DREUX
Téléphone : 02 37 38 84 67

Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) d'Eure-et-Loir
5 bis avenue Marcel Proust
BP 20062
28002 DREUX cedex
Téléphone : 02 37 84 28 28

Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir
24 boulevard de la Courtille
28000 CHARTRES

Union des Commerçants et Artisans de l'agglomération Drouaise
5 rue Saint-Pierre
28100 DREUX

Service territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure-et-Loir
Architecte des Bâtiments de France
15 place de la République
28019 CHARTRES cedex

Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement
6 rue Garla
28000 CHARTRES
Téléphone : 02 37 21 21 31

Constitution d'un dossier de demande d'autorisation de travaux

Afin de mener à bien et dans les meilleures conditions le projet de travaux, il conviendra de consulter le service Urbanisme de la mairie de Dreux pour s'informer de la démarche à suivre et obtenir les imprimés. Selon la nature du projet le dossier devra comprendre :

PIECES ECRITES

Pour la réfection ou la mutation d'un commerce (travaux de devanture et/ou travaux d'aménagement intérieur concernant l'accessibilité, l'hygiène et la sécurité) :

- un formulaire de Déclaration Préalable (DP) *et* un formulaire de Demande d'autorisation d'Enseigne (DE);
- une description de chaque élément constitutif de la devanture, des matériaux, des enseignes et les couleurs;
- une description de chaque intervention pour mise aux normes réglementaires y compris en intérieur;
- les coordonnées du concepteur et/ou du réalisateur.

Pour une pose d'enseigne seule :

- un formulaire de Demande d'autorisation d'Enseigne (DE);
- une autorisation du propriétaire des murs pour la pose de l'enseigne;

Pour un changement de destination des locaux avec modification de la façade :

- un formulaire de Déclaration Préalable ou de Permis de Construire (PC) selon les cas;

PIECES GRAPHIQUES

- un plan de masse;
- des photographies ETAT DES LIEUX proche et lointain faisant apparaître les abords;
- un dessin technique coté du PROJET mis en situation sur la façade, figurant en plan, en élévation et en coupe : la géométrie des vitrines et des châssis / l'emplacement, les dimensions, la hauteur des enseignes par rapport au trottoir / le type et la position de l'éclairage de la devanture;
- des dessins de détail pour décrire le mode de fixation des devantures en applique, enseignes, appareils d'éclairage, stores, dispositifs anti-effraction...
- **important** : un photo montage du PROJET intégré dans son environnement;

Autres précisions

Délais

Compter un délai de base de 1 mois (2 mois pour un projet situé dans un périmètre sauvegardé) à partir du dépôt du dossier complet.

En cas de local commercial en copropriété

Il reviendra au demandeur d'obtenir le bon pour accord de la copropriété.

En cas de fermeture d'un commerce

L'enseigne devra être déposée au maximum un mois après la fermeture définitive du commerce. Le bail de location d'un local commercial devra prévoir une caution, destinée à couvrir les frais de démontage d'enseigne après disparition du commerce;

Adresses utiles

Mairie de DREUX - service Urbanisme

2 boulevard Dubois
28100 DREUX

Téléphone : 02 37 38 84 67

Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) d'Eure-et-Loir

5 bis avenue Marcel Proust
BP 20062

28002 DREUX cedex

Téléphone : 02 37 84 28 28

Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir

24 boulevard de la Courtille
28000 CHARTRES

Union des Commerçants et Artisans de l'agglomération Drouaise

5 rue Saint-Pierre
28100 DREUX

Service territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure-et-Loir

Architecte des Bâtiments de France
15 place de la République
28019 CHARTRES cedex

Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement

6 rue Garla
28000 CHARTRES

Téléphone : 02 37 21 21 31

Options à prendre, cases à cocher

La façade recevant la devanture

- Façade simple sans modénature
- Façade avec modénature
- Façade à colombage
- Façade en brique
- Devanture sous bandeau filant en porte-à-faux

La devanture

- Devanture en feuillure
- Devanture en applique
- Châssis bois
- Châssis aluminium
- Châssis acier
- Châssis PVC (autorisé au cas par cas)
- Seuil en pierre finition antidérapante

Cas particuliers de devantures

- Devanture et restitution d'un rez-de-chaussée
- Devanture dans un bâtiment d'angle

Règles communes aux devantures

- Pour maîtriser l'emprise de la devanture sur la façade, il s'agira de s'inscrire dans l'ordre architectural du bâtiment, et d'en préserver les proportions et l'harmonie d'ensemble ;
- La devanture sert d'expression à l'identité du commerce ou du service ; Elle doit être pensée pour être représentative, attractive et cohérente avec l'espace de vente ;
- Les matériaux et coloris des différents éléments constituant la devanture : enduit, applique, menuiseries, décor, toile de store, ... sont à choisir en cohérence et harmonie avec l'environnement ;

Critères d'éligibilité FISAC concernant les devantures

- L'accessibilité pour personne à mobilité réduite, lorsqu'elle est impossible à réaliser notamment concernant les seuils dans le bâti ancien, pourra faire l'objet d'une demande de dérogation pour l'éligibilité au dispositif FISAC ;
- L'ensemble des éléments composant une devanture ne doit pas excéder, ni sur le séchage supérieurs, ni sur les façades voisines ;
- Pour une devanture rapportée, seule la devanture en applique est admise ;
- Les châssis PVC ne seront admis qu'au cas par cas ;
- La devanture en feuillure reprend la couleur initiale de la façade ;
- La devanture en applique apporte sa couleur propre, une couleur vive ne pouvant couvrir plus du quart de sa surface ;
- Les couleurs des menuiseries sont foncées, quantité de noir de 50 à 100 ;

Options à prendre, cases à cocher

L enseigne à plat, parallèle à la façade

- Lettres individuelles rapportées sur enduit ou sur applique
- Lettres peintes sur enduit ou sur applique
- Enseigne logo sur panneau fin
- Inscription sur lambrquin
- Vitrophanie (lettres adhésives)
- Caisson : uniquement à l'intérieur de la vitrine

L enseigne drapeau, perpendiculaire à la façade

- Panneau fin décoré ou découpé, suspendu

Eclairage de l enseigne à plat

- Lettres individuelles lumineuses face avant (éclairage direct LED)
- Lettres individuelles lumineuses face arrière (éclairage indirect LED)
- Eclairage par rampe LED
- Caisson lumineux : uniquement à l'intérieur de la vitrine

Eclairage de l enseigne drapeau

- Eclairage par le dessus ou latéralement

Règles communes aux enseignes

- Les enseignes sont limitées en nombre et en dimension, pour éviter la surcharge d'affichage et mettre en valeur les éléments décoratifs de façade ;
- Les principes et techniques d'éclairage des enseignes sont économes en énergie, et permettent la maîtrise de l'effet lumineux rapporté à l'ensemble de la devanture ;
- L'éclairage des enseignes est uniforme et continu ;

Critères d'éligibilité FISAC concernant les enseignes

- Les enseignes doivent être contenues et fixées dans la surface de la devanture, au niveau du rez-de-chaussée ;
- La hauteur de l enseigne à plat n'exède pas 40 cm ;
- La hauteur de l enseigne drapeau n'exède pas 50 cm ;
- Une seule enseigne à plat est admise par façade ;
- Une seule enseigne drapeau est autorisée par façade selon la largeur de la rue et l'accord du service Urbanisme ;
- Aucune inscription commerciale n'est admise en étage ;
- L'éclairage des enseignes met en oeuvre la technologie LED, par lettres lumineuses ou par rampe ciblée sur l enseigne ;
- Les spots et rampe toute largeur ne sont pas admis ;
- Le caisson lumineux n'est admis qu'à l'intérieur de la vitrine ;

Options à prendre, cases à cocher**Fermeture anti intrusion et autres éléments de la devanture**

- Verre feuilleté
- Volet roulant ajouré, coffre intégré
- Grille sur paumelles ou amovible
- Autres appareils intégrés (climatiseur...)
- Store banné
- Étais, terrasses et mobiliers divers

Règles communes aux devantures

- Les équipements techniques sont soumis à des solutions d'intégration;
- Les détails de mise en oeuvre sont qualitatifs et respectueux du bâtiment et de la façade recevant la devanture;

Critères d'éligibilité FISAC concernant les devantures

- Aucun appareil (climatiseur, ...) ou caisson (store, volet roulant, ...) n'est positionné en saillie sur la façade;
- Les coffres de stores et de volets roulants sont intégrés dans l'encadrement de la baie ou dans la devanture en applique, ou le coffre du volet roulant est positionné à l'intérieur de la vitrine;
- Les volets roulants sont ajourés pour laisser entrevoir la vitrine;

La constitution d'un dossier comprend :

PIECES ECRITES

- **pour une pose d'enseigne seule :**
 - un formulaire de Demande d'autorisation d'Enseigne (DE);
 - une autorisation du propriétaire des murs pour la pose de l'enseigne;
- **pour une réfection de devanture :**
 - un formulaire de Déclaration Préalable (DP);
 - une description de chaque élément constitutif de la devanture, des matériaux, des enseignes et les couleurs;
 - les coordonnées du concepteur et/ou du réalisateur.
- **pour un changement de destination des locaux avec modification de la façade :**
 - un formulaire de Déclaration Préalable (PC);

PIECES GRAPHIQUES

- un plan de masse;
- des photographies ETAT DES LIEUX proche et lointain faisant apparaître les abords;
- un photomontage PROJET;
- un dessin du PROJET mis en situation sur la façade, figurant en plan, en élévation et en coupe:
 - la géométrie des vitrines et des châssis
 - l'emplacement, les dimensions, la hauteur des enseignes par rapport au trottoir
 - le type et la position de l'éclairage de la devanture;
- des dessins de détail pour décrire le mode de fixation des devantures en applique, enseignes, appareils d'éclairage, stores, dispositifs anti-effraction ...

Options à prendre, cases à cocher

Typologie de la devanture

- Devanture en feuillure
- Devanture en applique

Typologie architecturale de la façade recevant la devanture

- Façade simple sans modénature
- Façade avec comiche entre le rez-de-chaussée et l'étage
- Façade à colombage
- Façade en brique
- Devanture sous bandeau filant en porte-à-faux

Rappel des règles et critères d'éligibilité FISAC

L'accessibilité pour personne à mobilité réduite, lorsqu'elle est impossible à réaliser notamment concernant les seuils dans le bâti ancien, pourra faire l'objet d'une demande de dérogation pour l'éligibilité au dispositif FISAC;

Règles communes à toutes les devantures :

- Pour une devanture rapportée, seules les devantures en applique sont autorisées;
- La devanture ne doit pas excéder sur les façades voisines;
- La devanture ne doit pas excéder sur les étages supérieurs;
- La structure architecturale de la façade doit être visible jusqu'au pied de la façade;

Options à prendre, cases à cocher

L'enseigne à plat, parallèle à la façade

- Lettres individuelles rapportées
- Lettres peintes
- Enseigne logo
- Inscription sur lambrquin
- Vitrophanie
- Caisson : uniquement à l'intérieur de la vitrine

L'enseigne drapeau, perpendiculaire à la façade

- Panneau fin décoré ou découpé, suspendu
- Kakeмоно

Éclairage de l'enseigne à plat

- Lettres individuelles lumineuses face avant (éclairage direct LED)
- Lettres individuelles lumineuses face arrière (éclairage indirect LED)
- Éclairage par rampe LED
- Caisson lumineux : uniquement à l'intérieur de la vitrine

Éclairage de l'enseigne drapeau

- Éclairage par le dessus ou latéralement

Règles de dimensionnement des enseignes :

- La hauteur de l'enseigne à plat n'exède pas 40 cm ;
- La hauteur de l'enseigne drapeau n'exède pas 50 cm ;

Règles de positionnement des enseignes :

- Les enseignes doivent être contenues et fixées sur la devanture du commerce, au niveau du rez-de-chaussée ;
- Aucune inscription commerciale n'est admise à l'étage ;
- Une seule enseigne à plat est admise par façade ;
- Une seule enseigne drapeau est autorisée par façade selon accord du service Urbanisme ;

Règles d'éclairage des enseignes :

- L'éclairage de l'enseigne est indirect, uniforme et continu ;
- Il met en oeuvre la technologie LED, par lettres lumineuses ou rampe

Options à prendre, cases à cocher

Autres règles pour les devantures :

- Conformément à la réglementation, tous les *Etablissements Recevant du Public (ERP)* doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite. Cette obligation concerne aussi bien les parties extérieures que les parties intérieures :

- le cheminement intérieur et extérieur;
- les banquettes d'accueil;
- les sanitaires;

En cas d'impossibilité technique notamment concernant les seuils dans le bâti ancien, il pourra être accordé une dérogation pour l'éligibilité au dispositif FISAC;

- Aucun appareil (climatiseur, ...) ou caisson (store, volet roulant, ...) n'est positionné en saillie sur la façade;

- Les coloris de différents éléments constituant la devanture tiennent compte de l'environnement bâti;

- Lorsque le local commercial prive les étages supérieurs d'accessibilité, la devanture prévoit l'emplacement d'une porte d'accès, pour la restitution future de parties communes donnant accès aux étages d'habitation.

DEMONTAGE DES ENSEIGNES

Le bail de location d'un local commercial devra prévoir une caution, destinée à couvrir les frais de démontage d'enseigne après disparition du commerce ;

L'enseigne devra être déposée au maximum un mois après la fermeture définitive du commerce.

ANNEXES

- Dossier type de déclaration préalable.
- 1 fiche « exemple » de recommandations

CADRE REGLEMENTAIRE

Pour toute modification de l'aspect extérieur d'un commerce, le changement de devanture, les travaux de peinture, la pose ou la modification d'enseigne :

- soit dans le cadre de l'évolution d'une devanture existante : changement d'éléments constitutifs pour répondre à l'ensemble, ou à un certain nombre de contraintes,
- soit dans le cadre d'une création d'une devanture nouvelle : répondre à l'ensemble des contraintes liées à chaque élément constitutif,

il est obligatoire de déposer une Déclaration Préa lable (DP) auprès de la mairie : formulaire CERFA n° 13410*01 accompagné du bordereau de dépôt des pièces jointes et du récépissé de dépôt.

Afin de mener à bien et dans les meilleures conditions le projet de travaux, il convient de consulter le service Urbanisme de la mairie pour connaître les démarches à suivre et obtenir les imprimés.

Compter un délai de base de 1 mois (2 mois dans le périmètre ABF) à partir du moment où le dossier est complet.

ADRESSES UTILES :

Mairie de DREUX - service Urbanisme
2 boulevard Dubois
28100 DREUX
Téléphone : 02 37 38 84 67

Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) d'Eure-et-Loir
5 bis avenue Marcel Proust
BP 20062
28002 DREUX cedex
Téléphone : 02 37 84 28 28

Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir
24 boulevard de la Courtille
28000 CHARTRES

Union des Commerçants et Artisans de l'agglomération Drouaise
5 rue Saint-Pierre
28100 DREUX

Service territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure-et-Loir
Architecte des Bâtiments de France
15 place de la République
28019 CHARTRES cedex

Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement
6 rue Garola
28000 CHARTRES
Téléphone : 02 37 21 21 31